

A close-up photograph of a hand holding a gold cross pendant. The hand is positioned in the lower half of the frame, with the thumb and index finger gripping the stem of the cross. The cross is a simple, stylized design with a circular top and a vertical stem. The background is a solid, vibrant red color. The lighting is soft, highlighting the texture of the skin and the metallic sheen of the gold.

Œuvre d'entraide de l'évêque de l'Eglise catholique-chrétienne de la Suisse

**Non pas amasser des trésors, mais éveiller
l'enthousiasme des humains pour le royaume
de Dieu!**

Œuvre pour la diaspora

L'Eglise comme patrie

Ce que l'œuvre d'entraide de l'évêque accomplit:

- Bourses d'études pour des étudiantes et étudiants suisses, qui souhaitent se former comme curé ou diacre dans notre Eglise.
- Contributions à la formation continue des collaboratrices et collaborateurs de l'Eglise catholique-chrétienne de la Suisse.
- Bourses de promotion et d'habilitation pour la relève scientifique des théologiens et théologiennes de confession vieille-catholique, orthodoxe et anglicane, au département de théologie catholique-chrétienne de l'Université de Berne.
- Soutien à l'aumônerie des étudiant-e-s à l'Université de Berne et à la maison des étudiant-e-s catholiques-chrétien-ne-s.
- Soutien de projets de formation sociaux et œcuméniques en général, et en particulier des Eglises vieilles-catholiques de l'Union d'Utrecht et de leurs missions.
- Soutien pour le travail dans la diaspora (services divins, pastorale, catéchisme). Depuis 2014, l'œuvre pour la diaspora, qui était autonome, est intégrée dans l'œuvre d'entraide de l'évêque.



Bruno Worni, responsable de la bonne marche de la maison, avec des étudiants, en 2013

Œuvre d'entraide de l'évêque, Berne

CCP 30-25448-7

IBAN CH40 0900 0000 3002 5448 7

Recettes:

- La collecte organisée annuellement
- Dons de personnes privées, de paroisses et d'institutions
- Collectes des célébrations épiscopales
- Héritages et legs
- Revenus de la fortune



L'évêque H. Rein (à droite) lors de sa consécration à Zurich en 2009, accompagné de l'archevêque J. Vercauteren (à gauche)

Remarque importante:

Selon la déclaration / disposition de l'administration fiscale du canton de Berne, les dons à l'œuvre d'entraide de l'évêque sont déductibles selon le cadre légal habituel (minimum 100.– frs par année, et ne dépassant pas 20% du total des entrées diminuées des dons).

Héritages et legs

Dès le début de son activité, les héritages et legs ont eu un impact important pour l'œuvre d'entraide de l'évêque. Les dépenses annuelles occasionnent petit à petit une diminution de la fortune. L'œuvre d'entraide de l'évêque ne veut pas amasser des trésors, mais éveiller l'enthousiasme des humains et les former pour le royaume de Dieu.

Les héritages et legs sont de ce fait non seulement des signes de confiance, mais des moyens importants pour l'avenir de l'Eglise catholique-chrétienne et de sa relève ecclésiastique.

Un testament ou un contrat d'héritage établit une situation claire d'une personne de son vivant. Un héritage ou un legs en faveur de l'œuvre d'entraide de l'évêque traduit concrètement une volonté affirmée de soutenir les valeurs de notre Eglise.

Souhaitez-vous de plus amples renseignements?

Adressez-vous à:

secrétariat	Evêque
lic. théol. Maja Weyermann	Harald Rein
Willadingweg 39	Willadingweg 39
3006 Berne	3006 Berne
031 352 83 10	031 351 35 30
sekretariat.bischof@christkatholisch.ch	bischof@christkatholisch.ch

L'ÉGLISE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE DE SUISSE



LA DÉNOMINATION

Les deux désignations «catholique-chrétienne» en Suisse et «vieux-catholique» dans d'autres pays désignent des Eglises catholiques autonomes, liées entre elles au sein d'une communion ecclésiale: L'Union d'Utrecht. Ces Eglises sont catholiques par leur foi et leur liturgie ainsi que par leur constitution épiscopale et synodale. Leurs appellations révèlent leur conception de l'Eglise: «catholique-chrétienne» dans la mesure où c'est le Christ qui doit être la tête de l'Eglise; «vieux-catholique» parce que l'Eglise ancienne du 1er millénaire est la référence pour les réformes de l'Eglise, le rétablissement de l'unité entre les chrétiens et le renouvellement spirituel. L'Eglise ancienne sert ainsi de modèle par rapport aux évolutions ultérieures dans la mesure où elle n'était pas encore divisée en Eglises confessionnelles divergentes et n'est pas dirigée par un centre unique qui aspire à prendre toutes les décisions.

ORIGINE ET RÉFORMES

En 1870, le 1er concile du Vatican a proclamé, après de larges controverses, deux dogmes qui sont devenus ainsi une obligation pour la foi des croyants: 1) Le pape dispose comme le chef suprême de l'Eglise du plein pouvoir sur toute l'Eglise (juridiction universelle du pape); 2) Les décisions du pape sont infaillibles, s'il se prononce en tant que pasteur suprême et docteur, dans les questions de foi et de mœurs (magistère infaillible du pape). Ces décisions sont l'aboutissement d'une évolution au sein de l'Eglise catholique qui dans le passé avait toujours été contestée et qui avait soulevé bien des oppositions. Elle a été parmi les causes des grandes ruptures entre chrétiens dans l'histoire. Les catholiques qui s'opposaient ouvertement à ces deux dogmes (primauté de juridiction et infaillibilité du pape) parce qu'ils refusaient la centralisation du pouvoir de l'Eglise dans la personne du pape, et par là, la conception qui est à la

base de ces deux dogmes, n'ont plus eu de place dans l'Eglise catholique et furent excommuniés.

Tout cela a conduit en Allemagne, en Suisse et en Autriche à la naissance de diocèses vieux-catholiques. En Suisse, le processus a duré de 1871 à 1876. En 1875, le synode national s'est constitué et a approuvé la constitution de l'Eglise. En 1876, le synode a élu le premier évêque, Edouard Herzog (1841-1924), qui avait été auparavant professeur de théologie à Lucerne. Il a été ordonné par l'évêque vieux-catholique allemand Reinkens, qui avait reçu lui-même son ordination par un évêque de l'Eglise d'Utrecht aux Pays-Bas. L'Eglise d'Utrecht a été fondée au 8^{me} siècle et s'est trouvée séparée de Rome en 1723-1724 lors de l'élection puis de l'ordination d'un nouvel archevêque d'Utrecht que le pape n'a pas voulu accepter. C'est par l'Eglise d'Utrecht que les Eglises vieilles-catholiques détiennent la succession apostolique.

La naissance de l'Eglise catholique-chrétienne a été soutenue par quelques gouvernements cantonaux et a fait naître de grands espoirs. Cependant, il s'est vite avéré qu'elle devait rester une minorité, en partie à cause de l'ambiance mouvementée du «Kulturkampf» dans lequel s'est inscrit le mouvement catholique-chrétien. Ce qui a probablement dû retenir un bon nombre de sympathisants d'adhérer au mouvement. Excepté dans le Fricktal argovien et le Niederamt soleurois, les paroisses catholiques-chrétiennes se sont formées dans les grandes villes souvent d'origine protestante et dans celles qui se trouvaient en plein essor économique, particulièrement là où des catholiques s'étaient ouverts à un libéralisme politique et se défendaient contre tout ce qu'ils ressentaient comme une mise sous tutelle de la hiérarchie romaine.

L'opposition de l'Eglise catholique chrétienne de Suisse aux dogmes papaux s'est également accompagnée de nombreuses réformes (par exemple l'emploi de la langue vernaculaire et l'introduction d'actes de pénitence

dans la liturgie, la suppression de l'obligation du célibat pour le clergé, etc.) qui ont été réalisées du moins partiellement dans l'Eglise catholique romaine lors du 2^{ème} concile du Vatican (1962-1965). La participation des laïcs à la direction de l'Eglise a été considérée comme importante dès l'origine et s'est réalisée en particulier par la création du synode (du mot grec «cheminer ensemble») auquel appartiennent les ecclésiastiques et les laïcs délégués par les paroisses. La structure épiscopale et synodale illustre clairement la responsabilité fondamentale de tous les baptisés pour la vie de l'Eglise. Par-là, on a tenu compte de préoccupations qui correspondent aux revendications actuelles de la «démocratisation de l'Eglise».

L'UNION D'UTRECHT DES EGLISES VIEILLES-CATHOLIQUES

Il a fallu quelques années pour clarifier et consolider la situation pour que les quatre Eglises mentionnées ci-dessus puissent se reconnaître mutuellement, comme une communion, malgré leurs origines diverses. En 1889, les évêques et leurs Eglises ont constitué cette Union à Utrecht, d'où son nom «d'Union d'Utrecht». Ils ont fixé les principes de base de cette unité dans un document: la Convention d'Utrecht.

Par la suite, d'autres Eglises avec des structures à la fois épiscopales et synodales se sont jointes à cette Union d'Utrecht. Aujourd'hui, sept Eglises vieilles-catholiques en font partie: celles des Pays-Bas, d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche, de République tchèque, de Croatie et de Pologne. On peut aussi mentionner la juridiction en France et en Belgique: la Mission vieille-catholique francophone de l'Union d'Utrecht.

L'OECUMÉNISME AU DELÀ DE L'UNION D'UTRECHT

Dès son origine, les réformes engagées ont été conçues en vue de la réunification des Eglises. Cette orientation, dans un esprit de

liberté et de fidélité à la fois au service divin et à la constitution de l'Eglise ancienne, a amené les Eglises vieilles-catholiques en formation à entretenir des relations étroites avec les Eglises orthodoxes et anglicanes. Les vieux-catholiques ont reconnu en elles les Eglises qui leur sont les plus proches dans le domaine de la théologie et avec qui elles tiennent dans un certain sens une position moyenne entre l'Eglise catholique-romaine et les Eglises issues de la Réforme.

Depuis 1931, une communion ecclésiale («Full communion», communion sacramentelle et des ministères) a été établie avec les Eglises anglicanes. Un dialogue théologique intense avec l'Eglise orthodoxe entre 1975 et 1987 a conduit à la reconnaissance d'une base de foi commune; cependant, des obstacles subsistent qui ne permettent pas pour le moment le rétablissement de la communion ecclésiale.

Sur le plan pratique, un travail oecuménique réunit les paroisses catholiques-chrétiennes de Suisse avec l'Eglise protestante et aussi depuis le 2^{ème} Concile du Vatican avec l'Eglise catholique romaine. Les relations avec cette dernière ont été marquées pendant des décennies par un dénigrement mutuel qui a fait place aujourd'hui à un rapprochement bienveillant.

Les Eglises vieilles-catholiques, de par leur aspiration initiale, sont membres fondateurs du Conseil oecuménique des Eglises. Elles s'impliquent au niveau international (Conférence Européenne des Eglises) et au niveau national (Communauté de travail des Eglises chrétiennes). Elles tendent à contribuer au rétablissement de l'Unité entre chrétiens dans une mesure qui dépasse largement leur importance numérique.

ETAT ACTUEL

En Suisse, il y a près de 12'000 catholiques-chrétiens, dont environ la moitié vivent, pour des raisons historiques, dans les cantons d'Argovie et de Soleure. On trouve des paroisses dans les cantons de ZH, BE, LU, BS,

BL, SH, SG, NE et GE. Dans les cantons où les Eglises sont reconnues par le droit public, les catholiques-chrétiens sont considérés, à côté des catholiques romains et des réformés, comme Eglise nationale (ou Eglise reconnue).

La mobilité moderne fait qu'aujourd'hui un nombre important de catholiques-chrétiens vivent dispersés sur tout le territoire suisse, et sont de ce fait plus ou moins éloignés des paroisses. L'Eglise a créé un réseau pour cette diaspora afin d'assurer la pastorale pour ces paroissiens et paroissiennes disséminés (catéchisme, cure d'âme, services divins). Cela demande cependant des efforts importants.

Le siège de l'évêque est à Berne. En l'Université de cette ville se trouve aussi le département de théologie catholique-chrétienne, qui est une partie de la Faculté de théologie. En tant que telle, elle ne forme pas uniquement les futurs ecclésiastiques pour la Suisse, mais constitue l'unique Université au monde à proposer des doctorats et des habilitations dans cette branche. C'est pourquoi de nombreux étudiants issus d'autres Eglises vieilles-catholiques ainsi que d'Eglises orthodoxes y acquièrent des formations postgrades ou y préparent un doctorat.

L'Oeuvre d'entraide catholique-chrétienne «Etre partenaires» soutient régulièrement des projets de développement dans le Tiers-Monde, souvent en collaboration avec des diocèses anglicans ou l'Eglise indépendante des Philippines.

PRÉSENCE ET AVENIR

La plupart des paroisses comptent entre 300 et 500 membres. Cela permet une vie paroissiale non anonyme dont le centre est l'eucharistie dominicale. De plus, d'autres activités sont organisées dans le cadre paroissial, régional et national.

De nouveaux chemins peuvent être discutés et partiellement réalisés à différents niveaux du diocèse. Ainsi, l'Eglise catholique-chrétienne a décidé, après de vastes consultations au sein de l'Union d'Utrecht et en tenant

compte du dialogue théologique avec d'autres Eglises, de confier le ministère apostolique (évêque-prêtre-diacre) aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

Malgré ses effectifs restreints, l'Eglise catholique-chrétienne est une Eglise nationale (qui a les caractéristiques d'une Eglise du peuple): environ 20 % des membres baptisés participent activement à la vie de l'Eglise, les autres la soutiennent matériellement ou partagent les idées qu'elle défend. La petite taille peut donner un sentiment de sécurité (à moins que ça ne soit le contraire), mais il existe un risque indéniable de repli sur soi. C'est pourquoi l'Eglise catholique-chrétienne profite d'autant plus de l'engagement de personnes qui sont touchées par l'Evangile et qui souhaitent vivre dans un catholicisme ouvert tout en étant enraciné dans la tradition.

ADRESSES DE CONTACT

La paroisse la plus proche se tient volontiers à votre disposition pour vous donner de plus amples renseignements, ainsi que la charge de l'information, Mme M. Weyermann, lic. théol., Willadingweg 39, 3006 Berne (Tél. 031/352.83.10, E-mail informationsstelle@christkatholisch.ch).

Vous trouvez aussi des informations sur nos sites: www.catholique-chretien.ch (en français) et www.christkatholisch.ch (en allemand).

Conception: lic. théol. Maja Weyermann et Christian Gasser.

Correcteur d'épreuves: Franz P. Murbach

Photos: Annelies Studer, Mariam Kartashyan, Christine Blaser et curé Peter Feenstra.

Réalisation: Beat Sutter.

Texte: L'Eglise catholique-chrétienne, prof. Urs von Arx et l'évêque Harald Rein.

